

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE  
LA SEANCE N° 15 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020  
DU VENDREDI 13 MAI 2015 A 20 H 00

Date de la convocation : 13 Mai 2015.

L'an deux mil quinze, le 13 mai 2015 à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : Mr Claude DUSSOUILLEZ, Maire  
Mr et Mme, Louis GIROD, Guy MIOT et Maryse PAGNIER, Adjointes  
Mr Laurent CLAUDET, conseiller délégué  
Mme BRESSAND Jennifer, MM. Hervé DECREUSE, Fabien VIEILLE-MECET,  
Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme Corinne GARNIER, M. POURNY Mickaël, Mr Luca CURTENELLE,

Secrétaire de séance : Mr Louis GIROD

**Ordre du jour de la séance n°15**

Le Conseil Municipal régulièrement réuni a pour ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance n°13 du 27 mars 2015
2. Approbation du compte rendu de la séance n°14 du 17 avril 2015
3. Projet du nouveau château d'eau
  - Discussion et débat sur le projet.
  - Décision d'engager ou non ce projet.
4. Renouvellement de la ligne de trésorerie.

**Compte-Rendu :**

1. **Approbation du compte rendu de la séance n°13 du 27 mars 2015**  
Sans opposition ni commentaire, le compte rendu est approuvé.

## **2. Approbation du compte rendu de la séance n°14 du 17 avril 2015**

Le Maire explique que quelques modifications ont été apportées suite à des modifications d'imputation. Sans autre commentaire ni opposition, le compte rendu est approuvé.

## **3. Projet du nouveau château d'eau.**

Le Maire explique que 10 réponses ont été reçues pour la date du 8 avril à 12 h, date limite de réception des offres. La commission d'Ouverture des plis s'est réunie le 9 avril à 14h et n'a constaté que les prix, l'ensemble des réponses devant ensuite être analysées par le MO (Maître d'œuvre). Après réception d'une première analyse du MO qui fait apparaître des prix HT allant de 314 171 € à 534 278 € le Maire propose d'engager une négociation conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

Le Maire rappelle que c'est à la commission de juger les offres et d'établir le classement en attribuant une note à chaque entreprise selon les critères indiqués dans l'appel d'offres. Ces critères sont les suivants ; Prix = 50% // Dossier Technique = 40% // Délai = 10%.

La négociation se déroulera le 19 mai prochain avec les 5 meilleures entreprises classées par le MO dont 4 sont du secteur Haut-Doubs.

Concernant le terrain, et contrairement aux informations communiquées précédemment, la superficie du terrain Vuillemin sera environ 5 à 6 ares mais pas 7 ares. Néanmoins cela ne modifie pas les clauses de la vente.

Concernant la dernière estimation, le projet s'élève à 630.000 € HT répartis comme suit :

- Conduites = 270.000 €
  - Terrain + château + géomètre + bureau d'étude = 310.000 €
  - Pompes + vannes + maîtrise d'œuvre = 50.000 €
  - La subvention du Conseil départemental est estimée à hauteur de 100.000 €
- En conséquence, le coût net à supporter est à ce jour d'environ 530.000 €

Par ailleurs, le maire précise qu'il sera nécessaire de régler aux exploitants les indemnités de perte de récolte basées sur un prix variant de 1.800 à 2.800 €/ha selon la nature du terrain et la période d'utilisation. Ces indemnités sont régies par le protocole agricole signé entre la Chambre d'Agriculture et les organisations syndicales agricoles.

Le Maire évoque qu'une incertitude est apparue au niveau des consommations d'eau des Monts de Joux puisque le volume consommé le 1<sup>er</sup> trimestre 2015 est de 23631 m<sup>3</sup> alors que celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 était de 32463 m<sup>3</sup>. La direction de l'entreprise s'est cependant engagée sur un volume moyen annuel de 100000 à 105000 m<sup>3</sup>.

Concernant le calendrier des travaux, les agriculteurs de Sainte Colombe sont désormais d'accord pour qu'ils débutent au moins de juin afin de minimiser les conséquences sur les récoltes.

Une rencontre a eu lieu récemment entre une délégation de la commune et la direction de la Coopérative afin de leur présenter les enjeux de ce projet qui permet de régler plusieurs problèmes affectant l'entreprise mais également les contraintes financières qui doivent être solutionnées avant de prendre la décision de construire ou non ce château d'eau.

Une discussion s'engage afin de savoir quel devrait être le niveau d'implication de la commune dans le financement de ce projet.

Il est parfaitement clair que pour sa propre consommation, la commune peut tout à fait se dispenser de cet investissement. Néanmoins, il semble évident qu'elle doit assumer une part du coût de ce projet.

Une proposition de vente de 2,40 ha de terrain situés en face des bâtiments de la Coopérative, de l'autre côté de la départementale sera faite à la Coopérative pour, d'une part permettre une réserve foncière et d'autre part permettre une extension future des bâtiments.

Le prix moyen basé à 4 €/ha permettrait d'affecter 96.000 € au financement du projet ce qui constitue un geste significatif de la commune.

Il est aussi constaté que le prix de l'eau de la première tranche est très largement en dessous de la moyenne départementale et qu'il serait souhaitable de le faire évoluer. La décision qui devra être prise à l'automne prochain fait apparaître la nécessité d'augmenter le prix. Une discussion s'engage sur le sujet, certains élus parlent d'une augmentation de 20% afin que l'entreprise des Monts de Joux ne soit pas seule à supporter cet investissement.

Par ailleurs, il est également envisagé de rechercher des emprunts aux taux les plus faibles et/ou des durées d'amortissement plus longues afin d'alléger la charge annuelle de remboursement.

Après débats et discussion, le Conseil Municipal, jugeant de l'importance fiscale de la Coopérative des Monts de Joux sur son territoire, accepte à l'unanimité des présents d'engager le projet dans les conditions précitées et sauf problème qui surviendrait ultérieurement.

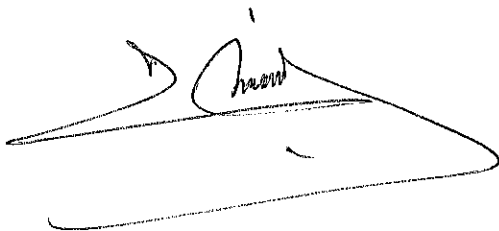
#### 4. Reconduction de la ligne de crédit

Le Maire rappelle la nécessité de reconduire la ligne de trésorerie avec la Banque Populaire. Celle-ci sert à financer les écarts de besoin entre la réalisation et le versement de subvention ou le paiement de terrain par exemple. Il rappelle que cette ligne d'une durée de un an sera renouvelable le 5 juin 2015.

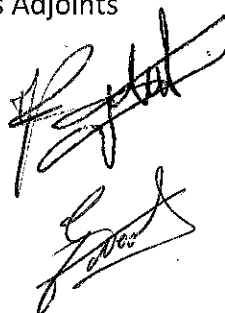
Après en avoir délibéré le Conseil accepte la reconduction de cette ligne de trésorerie.

La séance est levée à 23H00

Le Maire



Les Adjoints



Les Conseillers

